

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 31 Juillet 2019 - 19h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : /

Membre(s) absent(s) : Mme Sylvie ANDRÉ, Mr Patrick BRENON

Secrétaire de séance : Mme Anouk LABORIE

C.C.A.B. – SIGNATURE D’UN AVENANT ET DEMANDE D’ACCORD DÉFINITIF DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le montant total de travaux étant supérieur à l’enveloppe initiale du CCAB, Madame le Maire propose de retirer la tranche « aménagement des abords de l’église ». Celle-ci est néanmoins maintenue mais sera réalisée après demande d’une subvention au Conseil départemental en février 2020, au titre du dispositif de soutien aux travaux d’aménagement d’espaces extérieurs publics.

Au vu des accords de principe de subvention attribués par la Commission permanente du Conseil départemental en 2018 et 2019 et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide :

- De retirer la tranche « aménagement de la place de l’église » du CCAB et de déposer une nouvelle demande de subvention au conseil départemental en 2020,
- De ramener à 2 années de programmation le contrat,
- De maintenir le phasage des autres secteurs tel que défini par la délibération du 14/05/2019
- De solliciter les accords définitifs de subvention 2018 et 2019 pour les actions « aménagement des entrée de bourg et de la place Goutaudier » et « aménagement des abords de l’école »,
- D’autoriser Madame le Maire à signer l’avenant n°1 au CCAB.

C.C.A.B. – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D’OEUVRE

Par délibération du conseil municipal en date du 5 Juin 2018, la commune de Boucé a retenu le Cabinet SERRE HUBERT TRUTTMANN (géomètre - 1^{er} cotraitant) et Mme Nathalie LESPIAUCQ (architecte - 2^{ème} cotraitant) pour assurer la mission de maîtrise d’œuvre dans le cadre du programme d’aménagement du bourg de Boucé pour un montant HT de 26 900 Euros.

Par délibération du 14 Mai 2019, une nouvelle répartition des travaux a été décidée puis la Société Colas a été retenue pour la réalisation des travaux pour un montant HT supérieur au prévisionnel.

De ce fait, au vu de l’augmentation du coût des travaux (justifiés par l’intégration de divers aménagements complémentaires), les rémunérations du géomètre et de l’architecte ont été réévaluées. Le marché de maîtrise d’œuvre s’élève désormais à 38 971,51 € HT.

Après échanges et délibération, les membres du conseil municipal acceptent ce nouveau montant et autorisent Madame le Maire à signer l’avenant n°1 se rapportant au marché de maîtrise d’œuvre du CCAB.

ACHAT D'UNE PARCELLE « ROUTE DE MONTAIGU »

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié se rapportant à l'acquisition d'une parcelle de 148m² située « Route de Montaigu » à un particulier, pour un montant de 1480€, hors frais notariés.

Cette acquisition a pour but l'aménagement d'une voie piétonne reliant la Place Goutaudier à l'école et la création d'une zone de dévoiement pour les camions sortant de l'entreprise Jeudy carburants.

RPI BOUCÉ - MONTAIGU LE BLIN

Le Maire explique qu'il y a lieu de remplacer l'agent qui travaillait les matins à la maternelle et qui est partie en retraite. Cette personne était employée par la commune de Montaigu mais il avait été convenu que la commune de Boucé prendrait en charge ce poste au départ en retraite de l'agent. Il a été proposé à l'agent assurant les fonctions d'ATSEM les après-midis de compléter son temps de travail et d'assurer ce remplacement. L'agent a accepté la proposition et travaillera donc tous les jours de 8h15 à 17h (avec une pause déjeuner de 11h45 à 12h30).

Par ailleurs, le Maire informe les élus de l'ouverture d'une classe supplémentaire sur le RPI. Cette ouverture se fera à Montaigu et permettra de dédoubler la classe actuelle qui regroupe les élèves de CE2/CM1/CM2.

A Boucé, avec 13 enfants inscrits en PS, la classe de maternelle accueillera 31 élèves. Pour faire face à ce gros effectif, les enseignantes ont demandé à pouvoir bénéficier de la présence d'une personne supplémentaire les matins pour les assister. Le Maire propose, après concertation avec la commune de Montaigu, d'embaucher un agent pour cette année scolaire.

Le conseil municipal donne son accord pour l'embauche d'une personne en CDD à raison de 18 heures par semaine (3 heures les matins et une heure de ménage les soirs)

DÉPART EN RETRAITE D'UN AGENT

Un agent municipal a fait part à Madame le Maire de son souhait de prendre sa retraite au 1^{er} janvier prochain.

Une discussion s'est engagée sur la question du remplacement de cet agent. Plusieurs solutions ont été envisagées. Le Maire demande aux élus de poursuivre leurs réflexions et indique qu'une décision devra être prise lors du prochain conseil municipal.

SDE 03 - ADHÉSION DES TROIS VILLES MONTLUÇON, MOULINS ET VICHY

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la Commune de Boucé au SDE 03, Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020.

ATDA – APPROBATION DES STATUTS

Madame le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Lors de sa réunion du 12 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service protection des données à caractère personnel.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de l'ATDA.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DES TRÉSORERIES

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier provenant de la Direction Générale des Finances Publiques de l'Allier portant sur le projet de réorganisation des trésoreries dans le département.

L'Association des Maires de France alerte également les élus quant à la suppression des trésoreries, entraînant une dégradation d'un service public de proximité tant pour les citoyens que pour les collectivités locales.

Malgré la promesse de création de points de contacts, de postes de conseillers aux collectivités locales et les propos de la DGFIP indiquant qu'il n'y aurait pas d'impact pour les particuliers, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce contre le projet de réorganisation des finances publiques.

QUESTIONS DIVERSES

/

Prochaine réunion du conseil municipal : **le Mardi 17 Septembre 2019 à 20h00**